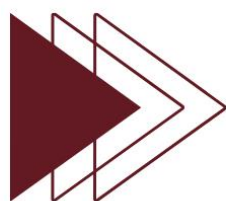


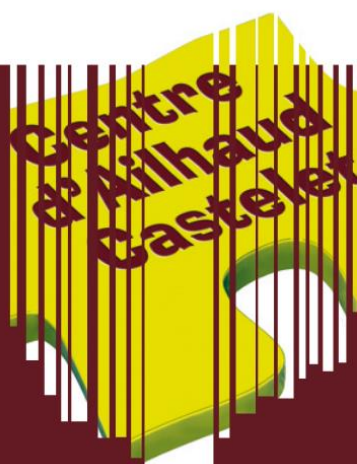
BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉS



2023

SESSAD

Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile



CENTRE D'AILHAUD CASTELET
RUE DES ALSACIENS - BP 135
24755 BOULAZAC/ISLE MANOIRE
TÉL. : 05 53 07 90 53
SESSAD@CAC24.FR

INTRODUCTION

LE CENTRE D'AILHAUD CASTELET EST UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC MÉDICO-SOCIAL QUI DISPOSE NOTAMMENT D'UN SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET DE SOINS À DOMICILE (SESSAD) ORGANISÉ SELON 4 SERVICES :

- Un service d'évaluation et de diagnostic (SED) ;
- Un service déficients sensoriels 0-20 ans, auditifs et visuels de 55 places ;
- Un service troubles psychologiques 3-20 ans de 10 places ;
- Un service adultes déficients visuels 20-60 ans.

Le Service d'Évaluation et de Diagnostic (SED) propose :

- La réalisation de bilans par l'équipe interdisciplinaire ;
- D'accompagner l'enfant et sa famille vers une aide appropriée suivi médical, rééducation externe ou prise en charge par le SESSAD ;
- De mener des actions d'information.

Le SED est rattaché au Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile, il dispose d'une autorisation de fonctionnement délivrée par arrêté préfectoral du 8 décembre 2009. Sous l'autorité de l'Agence Régionale de Santé, le SED bénéficie d'un financement de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Les missions du SESSAD déficients sensoriels sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF dans ses articles D. 312-98 à 312-122).

Son action est orientée vers :

- L'accompagnement précoce pour les enfants de la naissance à trois ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que le développement de la communication ;
- Le soutien pour l'ensemble des enfants et adolescents à la scolarisation et aux acquisitions de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Les critères d'admission sont :

- Une perte auditive bilatérale d'au moins 40dB pour les déficients auditifs ;
- Une acuité visuelle égale ou moins de 4/10^e après correction et/ou un champ visuel réduit à 10° pour les déficients visuels.

Le SESSAD déficients sensoriels 0-20 ans est organisé selon trois services :

- Le Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce (SAFEP) pour les enfants déficients auditifs ou visuels de la naissance à 3 ans ;
- Le Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS) pour les enfants et adolescents déficients auditifs de 3 à 20 ans ;
- Le Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS) pour les enfants et adolescents déficients visuels de 3 à 20 ans.

Les missions du SESSAD Troubles Psychologiques sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) dans ses articles D312-59-1 à D312-59-18 et la circulaire n°2007-194 du 14 mai 2007 relative aux ITEP (Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques).

Le service accompagne des jeunes (filles ou garçons) âgés de 3 à 20 ans présentant des difficultés psychologiques mais dont les potentialités intellectuelles et cognitives sont préservées. Il a pour mission d'apporter au public accueilli une aide tant dans les apprentissages éducatifs et scolaires, que dans un soutien psychologique, permettant de poursuivre un parcours ordinaire de scolarité ou d'insertion professionnelle.

Le service adultes déficients visuels accompagne les personnes de 20 ans à 60 ans dans le cadre d'un Plan de compensation du handicap (PCH).

Les personnes faisant une demande d'accompagnement doivent :

- Disposer d'une notification de la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH) de la Dordogne ;
- Disposer du domicile de secours en Dordogne.

Les missions du service :

- Accueillir et informer la personne déficiente visuelle ;
- Aider la personne déficiente visuelle à la constitution du dossier MDPH ;
- Évaluer les besoins de compensation dans le cadre du SED ;
- Mettre en œuvre les actions de formation et de rééducation après accord de la MDPH.

L'année 2023 a été marquée notamment par :

- Écriture du projet d'établissement 2024-2028 ;
- Mise en place d'un partenariat avec l'EEAP "Calypso" ;
- Mise en place du dossier numérique de l'utilisateur : déploiement du logiciel Airmès® ;
- Signature du CPOM 2024-2028.

SERVICE D'ÉVALUATION ET DE DIAGNOSTIC (SED)

SESSAD DÉFICIENTS SENSORIELS & TROUBLES PSYCHOLOGIQUES 0-20 ANS

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIVITÉS SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

NOMBRE D'ACTES	2021	2022	2023
Prévus	3 677	3 693	4205
Facturés	4 452	4 166	4176
Écart %	+21,08%	+13%	-0,69%
Réalisés	5 737	6 146	7316

Pour cette année 2023 nous constatons une différence de -0,7% entre les actes prévus (4 205) et le nombre d'actes facturés (4 176). Cependant si l'on rapporte au nombre d'actes réalisés, ces derniers représentent un état excédentaire de +74%. Cette différence entre actes facturés et actes réalisés réside dans le mode de décompte retenu pour la CPAM. À savoir qu'un seul acte est décompté par usager et par jour. Ainsi pour les 27 enfants qui participent hebdomadairement à des journées de regroupement, bien que plusieurs soins puissent leur être dispensés sur ces temps (psychomotricité, orthophonie, psychologue, ateliers...), un seul est facturé.

SERVICE D'ÉVALUATION ET DE DIAGNOSTIC (SED)	2021			2022			2023		
DA : déficient auditif DV : déficient visuel TP : trouble psychologique	DA	DV	TP	DA	DV	TP	DA	DV	TP
Nbre d'usagers	7	8	2	8	4	1	3	6	1
Nbre d'actes	246	39	3	73	38	-	59	6	-
Total des actes réalisés	288			161			65		

Concernant le SED, on relève pour la deuxième année consécutive une baisse du nombre d'usagers et d'actes par rapport aux deux années précédentes alors que le nombre d'usagers notifiés reste stable (70).

Pour rappel, le service a un agrément de 65 places, 55 pour le service sensoriel (DA, DV) et 10 pour les troubles psychologiques (TP). Étant le seul service du département à accompagner les déficients sensoriels de 0 à 20 ans, il nous semble impensable de refuser le suivi ou de mettre en liste d'attente un jeune enfant déficient sensoriel, sachant que plus tôt l'accompagnement est mis en place, plus les possibilités d'autonomie sont grandes.

NOMBRE TOTAL DES USAGERS 0-20	2021			2022			2023		
	DA	DV	TP	DA	DV	TP	DA	DV	TP
Au 31/12/2023	34	27	9	35	29	6	32	27	7
Total	70			70			66		

Le nombre total d'usagers notifiés est de 65 au 31/12/2023, un enfant bénéficie d'une double notification DA et DV et est accompagné par les professionnels des deux services.

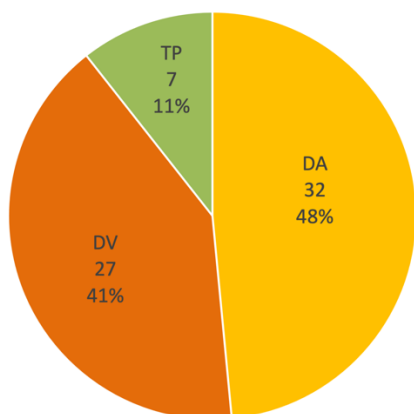
Le nombre d'usagers est en diminution -5 par rapport au deux années précédentes. Pour autant le service est au maximum de sa capacité d'accueil agréée (65).

CARACTÉRISATION DE LA POPULATION

LES ENTRANTS	SED			SESSAD		
NOMBRE D'ENTRANTS	7			9		
NOMBRE DE FILLES	3			3		
NOMBRE DE GARÇONS	4			6		
MOYENNE D'ÂGE				8		
NOMBRE DA/DV/TP	1	5	1	3	4	2
ORIGINES GÉOGRAPHIQUES	Périgueux, Bergerac, Faux, Saint Astier, Cornille, Pomport, Issigeac					

MOTIFS D'ENTRÉE SESSAD

Les motifs d'entrée correspondent aux critères d'admission dans les services :



DA : Perte auditive d'au moins 40dB bilatérale.

DV : Acuité visuelle égale ou inférieure à 4/10^e après correction et/ou un champ visuel réduit à 10°.

TP : Difficultés psychologiques mais dont les potentialités intellectuelles et cognitives sont préservées.

PÉRIODES D'ENTRÉE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
SED	1								3	1	1	1
SESSAD	2						1		1		4	1

PÉRIODES DE SORTIE	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
SED	1										3	1
SESSAD		1		1			6		1	1		2

La période de sortie du SESSAD correspond d'une part aux projets personnalisés amenant à un arrêt des accompagnements en fin d'année scolaire et d'autre part à la fin de la validité des notifications de la MDPH fixée au 31/07.

MOTIFS DE SORTIE

SESSAD		SED	
INSCRIT AU PROJET	4	ORIENTATION VERS LE SESSAD	5
ORIENTATION	1	SECTEUR LIBÉRAL	
RUPTURE DE CONTRAT	2	ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ	
DÉMÉNAGEMENT	3	SUITE NON DONNÉE PAR LA FAMILLE	
AUTRE	2*	NE RELÈVE PAS DU SESSAD	
TOTAL	12	TOTAL	5

* Ne relève plus des critères d'admission

LES SORTANTS	2021		2022		2023	
	SED	SESSAD	SED	SESSAD	SED	SESSAD
NOMBRE	11	4	12	10	5	12
GARÇONS	8	1	4	4	3	5
FILLES	3	3	8	6	2	7
MOYENNE D'ÂGE	--	14,7	--	13,9	--	14
DURÉE MOYENNE PEC	--	6,9 ans	--	4,8 ans		4,6 ans
DA	6	2	8	6	1	5
DV	4	2	4	1	3	6
TP	1		--	3	1	1

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

L'ÂGE	FILLES			GARÇONS			2023	
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	TOTAL	%
0-3 ANS	1	1	2	2	1	1	3	4,55%
4-6 ANS	7	7	4	8	9	8	12	18,18%
7-9 ANS	13	13	10	7	7	6	16	24,24%
10-12 ANS	5	7	10	6	5	8	18	27,27%
13-15 ANS	9	6	5	4	5	5	10	16,67%
16-18 ANS	3	-	3	4	-	2	5	7,58%
19-20 ANS	1	-	1	-	-	-	1	1,52%
+20 ANS	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	39	34	35	31	27	30	65	100%

MOYENNE D'ÂGE	FILLES	GARÇONS	MOYENNE
2021	10,6	10,1	10,3
2022	9,9	9,6	9,8
2023	10,7	10,1	10,4

69,6% des usagers ont entre 4 ans et 12 ans. La moyenne d'âge sur le service se stabilise sur ces 3 dernières années vers 10 ans. Ceci n'est pas sans conséquence sur les moyens mis en place par le service. En effet, les actions de soins et d'éducation sont amplifiées du fait de leur jeune âge et de leur entrée dans la scolarisation.

RÉPARTITION PAR SEXE (%)	FILLES	GARÇONS
2021	55,7%	44,3%
2022	57,14%	42,8%
2023	54%	46%

On note que le nombre d'usagers filles (54%) est toujours prédominant, ceci est observable notamment chez les déficients auditifs (77%) sans qu'une raison objective vienne expliquer cet état de fait.

SITUATION FAMILIALE DES PARENTS	NBRE	%
EN COUPLE	50	77%
SEPARÉ	15	23%
AUTRES	-	-
TOTAL	65	100%

	FAMILLES D'ACCUEIL	ÉTABLISSEMENTS (TYPE MECS)
2021	1	--
2022	--	--
2023	--	--

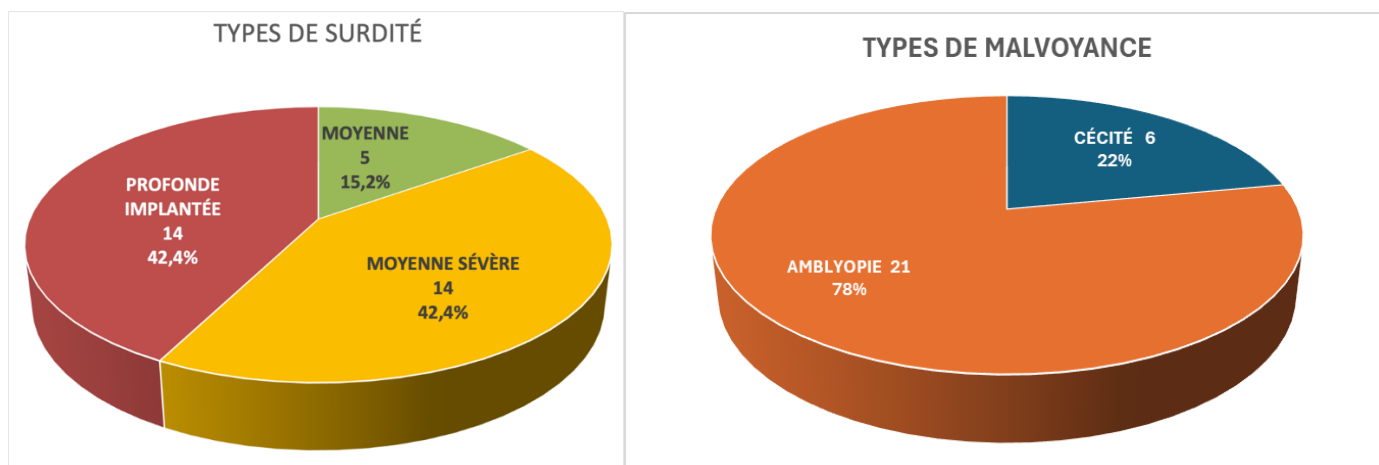
ORIGINES GÉOGRAPHIQUES	2021	2022	2023
GRAND PÉRIGUEUX	37,1%	36%	35%
HORS GRAND PÉRIGUEUX	62,9%	64%	65%

* La communauté d'agglomération du Grand Périgueux telle que définie au 31 décembre 2016.

SITUATION ADMINISTRATIVE & JUDICIAIRE	ADMINISTRATIVES			JUDICIAIRES		
	ACCUEIL PROVISOIRE	AED	%	ORDONNANCE	AEMO	%
2021	-	5	7,14%	1	1	2,86%
2022	-			1		1%
2023	-	2	3%	-	-	-

CARACTÉRISTIQUES SOIGNANTES

RÉPARTITION EN FONCTION DES TROUBLES PRIMAIRES À L'ADMISSION



TROUBLES PSYCHOLOGIQUES						
TROUBLES DU DÉFICIT DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ	TROUBLES OPPOSITIONNELS AVEC PROVOCATION	COMPORTEMENT PERTURBATEUR NON SPÉCIFIÉ	TROUBLES RÉACTIONNELS DE L'ATTACHEMENT DE L'ENFANCE	TROUBLES D'ANXIÉTÉ SOCIALE	TSA SANS DÉFICIENCE INTELLECTUELLE	TROUBLES DYS
4	2	-	-	1	2	1
55,6%	44,4%	-	-	55,6%	11,1%	11,1%

NB : un enfant peut présenter plusieurs troubles.

CONTRAT DE SÉJOUR OU DIPC	N ^{bre} D'USAGERS	CS	DIPC	TOTAL (%)
2021	70	66	2	97%
2022	70	58	9	96%
2023	65	38	24	95%

L'absence de 100 % de PPA signés réside dans le fait que toutes les familles n'ont pu être rencontrées avant le 31/12 et 3 usagers ont été admis en décembre 2023.

RÉUNIONS DE SYNTHÈSE	N ^{bre} D'USAGERS	N ^{bre} SYNTHÈSES	N ^{bre} FAMILLES PRÉSENTES	TOTAL de familles présentes (%)
2021	70	59	55	93,2%
2022	70	53	49	92%
2023	65	40	36	90

MODE DE SCOLARISATION

NON SCOLARISÉ	ÉCOLE MATERNELLE	PRIMAIRE	COLLÈGE	LYCÉE
4*	7	32	12	10
6,2%	10,8%	49,2%	18,5%	15,4%

*1 usager est en situation professionnelle

NOMBRE D'USAGERS BÉNÉFICIAIRES DE SOINS OU DE RÉÉDUCTIONS

	Psychologue	Orthoptie	Psychomotricité	Orientation & Mobilité	Ergothérapie	Aide à la vie Journalière	Orthophonie	Entretien Familiaux
2021	16	27	13	7	11	9	26*	33
2022	15	22	12	9	9	13	33**	35
2023	18	24	9	10	4	8	28***	30

* plus 2 Bilans (TP, DV) ; ** dont 1 DV, 1 TP, plus 1 bilan TP ; *** dont 2DV, 1 TP plus 7 bilans (4 DA, 2 TP, 1 DV)

TRANSCRIPTION

Nombre d'enfants bénéficiant de transcription et d'adaptation de documents : 23 DV

LES ACCOMPAGNEMENTS

L'ACCOMPAGNEMENT THÉRAPEUTIQUE

Outre les entretiens thérapeutiques qu'ils soient individuels ou familiaux avec la psychologue du service, il existe aussi d'autres supports tels que :

L'éducation précoce qui consiste en un travail d'accompagnement des familles notamment lors du dépistage et de l'annonce du handicap et dans l'optique de la prévention ;

L'orthophonie concerne la prise en charge des troubles du langage oral et écrit, en expression et/ou en compréhension, ainsi que de la mise en place de la communication multimodale (mimiques, La Langue française Parlée Complétée (LfPC), Langue des Signes Française...). Les interventions se font en fonction des besoins dans l'établissement scolaire ou dans les locaux du service. Par ailleurs, l'orthophoniste intervient aussi sous forme d'ateliers, ainsi pour l'année 2023 il a été mis en place :

Atelier « DNP ». Cet atelier est basé sur la technique de la Dynamique Naturelle de la Parole développée par Madeleine Dunoyer de Ségonzac. Son principe général est la reproduction des mouvements articulatoires de la bouche via des gestes du corps et la réalisation de traces de peinture reprenant ces mouvements. Toutes les voyelles ont une couleur et en associant la couleur de la voyelle au mouvement de la consonne, nous créons des syllabes. En assemblant ces syllabes nous créons ensuite des mots et, enfin, nous ajoutons du sens à ces productions orales. La réalisation des traces et la familiarisation aux gestes corporels permettent par la suite de reprendre ces éléments

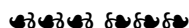
lors des séances individuelles et travailler ainsi l'articulation et la phonologie ; elles permettent également d'aider à la différenciation des phonèmes.

La psychomotricité est dispensée aux DA, aux DV comme aux TP. Outre le travail spécifique autour de la motricité au regard du handicap, l'accent est aussi mis sur un travail global de construction de la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent.

L'accompagnement en autonomie de la vie journalière vise à aider la personne déficiente visuelle à s'approprier des stratégies sensorielles et gestuelles afin de développer des compétences pratiques pour répondre de façon efficace et autonome aux diverses situations de la vie quotidienne (soins personnels, habillage, repas, fonction domestique, communication et vie sociale).

L'accompagnement en orientation et mobilité guide la personne déficiente visuelle à la prise de conscience et au développement de la représentation spatiale, des stratégies visuelles, non visuelles et à l'acquisition des techniques spécifiques de déplacement et de mobilité. Pour certains jeunes adolescents collégiens ou lycéens l'objectif du travail comporte un volet transport (bus, train).

La rééducation en basse vision est assurée par l'orthoptiste qui réalise aussi des bilans dans le cadre du SED. Elle intervient aussi auprès des établissements scolaires pour une information sur le handicap visuel et les supports et techniques préconisés pour l'accompagnement de l'enfant ou l'adolescent en classe.



L'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

L'unité d'enseignement SESSAD mobilise 6,5 ETP d'enseignants :

- 3 postes spécialisés option A (jeunes déficients auditifs),
- 3 postes spécialisés option B (jeunes déficients visuels),
- 1/2 poste (jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives - Troubles Psychologiques).

Les interventions sont réparties sur l'ensemble du département de la Dordogne. Hormis pour le SESSAD TP pour lequel, un rayon de 20 à 25 kilomètres autour de Périgueux est respecté.

En dehors des temps de soutien scolaire individuel, les enseignants du SESSAD ont une mission de « personnel ressource » dans le champ du handicap sensoriel. Ils sont donc amenés à informer les collègues au cours de réunions de pré rentrée, d'animations et de sensibilisation auprès des équipes pédagogiques. La diffusion d'un guide d'informations à destination des établissements scolaires, rédigé par l'équipe est toujours largement diffusé en début

d'année aux enseignants ou équipes pédagogiques qui accueillent un jeune porteur d'un handicap sensoriel.

Les enseignants participent également à la formation des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) : en continu, sur le terrain et au cours de leur formation d'adaptation à l'emploi. Le Coordonnateur Pédagogique intervient également aussi dans le lien entre l'Inspection École Inclusive et le SESSAD.

Les prises en charge se déroulent majoritairement sur le lieu de scolarisation des jeunes. Pour des raisons d'organisation et afin de limiter le temps de transports des jeunes, le soutien pédagogique sur le lieu du SESSAD reste une possibilité minimale. En effet, les jeunes élèves sont le plus souvent sur des emplois du temps complets à l'école avec des distances kilométriques limitant les déplacements. Les prises en charge sont le plus souvent individuelles mais dès que cela est possible, des regroupements sont effectués. Ainsi cette année deux ateliers informatiques co-animés par deux enseignantes et la personne en charge de la transcription ont été maintenus pour 5 jeunes déficients visuels scolarisés en CP, CE1 et CE2. Ce dispositif apporte une dynamique intéressante tant pour les enfants que les professionnels. La logistique d'un tel projet demande

l'implication de tous les acteurs (SESSAD, Famille et École d'accueil). Par ailleurs la mise en place de séances inclusives dans les écoles permet aux enseignants du SESSAD d'impulser un travail de co-intervention au sein de la classe avec les enseignants d'accueil.

L'organisation des emplois du temps des enseignants doit prendre en compte :

- Les temps de déplacements ;

- Les besoins du jeune en termes de suivi et de soutien scolaire ;
- Les disponibilités du jeune dans son organisation de classe ;
- Les locaux disponibles

La répartition des 50 élèves accompagnés à la rentrée 2023 était la suivante :

PE = Professeur des Ecoles

	EFF.	GS	PRI.	CLG.	LYC.	SECTEUR D'INTERVENTION		
PE Spécialisée (Option A - DA)	6		5		1	- Bergerac - Faux	- Lamonzie-Montastruc	- Monbazillac - Baneuil
PE Spécialisé (Option A - DA)	8	2	2	2	2	- St Estèphe - Tocane - St Privat	- Ribérac - Périgueux - La Roche Beaulieu	- Cornille - Escoire
PE Spécialisée (Option A - DA)	8		7		1	- Terrasson	- Bergerac	- Excideuil
PE Spécialisée (Option B - DV)	7	1	5	1		- St Cyprien - Mouleydier	- Monsac - Belvès	- Cours de Pile - St Germain et Mons
PE Spécialisée (Option B - DV)	12	1	2	6	3	- Thenon - Mussidan - Thiviers - Beaumont en Périgord	- Belvès - Bergerac - Terrasson - Coulounieix-Chamiers	- St Astier - St Germain et Mons - Périgueux
PE Non Spécialisée (DV)	8	1	7			- Trélissac - Marsaneix - Château Lévêque	- Coulounieix-Chamiers - St Léon s/ l'Isle - Belvès	- Périgueux - Coulaures

Le 1/2 ETP d'enseignant du SESSAD TP assure le suivi de 5 enfants :

	GS	PRI.	CLG.	LY.	SECTEUR D'INTERVENTION
PE Spécialisée (Option A - DA)		3	1	1	- Périgueux - Coulounieix-Chamiers

Aucun des deux services (SESSAD comme ITEP) du centre Ailhaud Castelet n'a la possibilité d'assumer seul le suivi des enfants du SESSAD TP en raison des situations de chaque service. Ce suivi a donc été réparti sur l'ensemble des PE du centre Ailhaud Castelet.

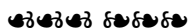
Le coordonnateur effectue le lien pédagogique pour les jeunes inscrits au service mais dont le suivi ne nécessite pas un soutien scolaire régulier. De plus, il intervient en amont de la mise en place des projets :

- Rencontre avec les enseignants ;
- Mise en place des soutiens pédagogiques ;
- Participation aux équipes de suivi de Scolarisation (ESS).

Il reste en contact permanent avec l'ensemble des enseignants référents du département, des services de la MDPH et de l'ASH.

Sa participation aux ESS permet un travail cohérent entre l'école et le service. Les éléments recueillis lors de ces réunions permettent d'enrichir la réflexion autour du projet d'accompagnement du jeune.

Dans le cadre du Service d'évaluation et de diagnostic (SED), le coordonnateur est sollicité pour faire le lien avec les établissements scolaires et recueillir des éléments pédagogiques qui compléteront et contribueront à l'évaluation de la situation. Après l'accord des parents, il prend contact avec les établissements scolaires afin de recueillir des éléments d'observation et de faire le lien avec les enseignants pour affiner la pertinence d'une prise en charge par le SESSAD. De plus, il participe, dans le cadre du service de suite, aux réunions ESS pour les jeunes qui ne relèvent plus du SESSAD.



L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Le service compte 2 éducateurs spécialisés qui interviennent dans le cadre des projets personnalisés des enfants, dans l'aide à l'autonomie, l'accompagnement et le développement de la prise de confiance du jeune et la socialisation. Les supports sont multiples, variés et adaptés aux besoins des usagers (aide aux devoirs, sorties éducatives, activités créatives, ...).

Ils apportent aussi une aide technique dans les écoles ou à domicile. Leurs interventions sont systématiques dans les deux premières années de scolarisation en école maternelle afin d'aider pour les DA à la compréhension des consignes, du vocabulaire durant les temps formels et collectifs, les soutenir dans la communication avec leurs pairs et les adultes. Pour les DV, c'est une aide à l'apprentissage des techniques de compensation, l'utilisation de matériel adapté et de conseiller l'enseignant sur les adaptations de supports pédagogiques. Ils interviennent également dans l'accompagnement d'activités scolaires qui demandent une aide spécifique comme la piscine, la sortie équitation, la sortie vélos...

Enfin, des séjours ou journées d'activités sont organisés durant les vacances scolaires (cf. tableau en supra), avec d'autres professionnels. Ces séjours font partie du projet de soin de l'enfant. Ils sont proposés aux familles après réflexion en équipe pluridisciplinaire. Ces moments permettent aux enfants et adolescents dispersés sur tout le département d'échanger, partager, créer des liens et de pouvoir s'étayer les uns sur les autres en ce qui concerne le vécu du handicap. Les professionnels interviennent en complémentarité dans un cadre différent et sur une durée plus longue. Ils peuvent ainsi affiner leurs observations et varier ou réajuster éventuellement leurs interventions. Outre les éducateurs spécialisés, les séjours peuvent être encadrés conjointement par d'autres professionnels tels que AVJiste, orthophoniste et instructrice en orientation et mobilité.

ACTIVITÉS	DATES	NBRE D'USAGERS		
		DA	DV	TP
Gygapark	7/02/23	7	1	1
Réseau trains miniatures	7/02/23		4	
Atelier musique/sport	8/02/23	2	1	
Mont dore	8/02/23	5	4	2
Cinéma	10/02/23			3
Chasse aux oeufs	11/04/23	4	2	
Bois des lutins	11/04/23		3	
Rando vélo	12/04/23	2	2	1
Bowling	12/04/23	1	1	
Bordeaux	13/04/23	5	1	1
Bois des lutins	5/07/23	8	1	1
Jacquou parc	11/07/23		6	
Jacquou parc	12/07/23	3	3	

Camps roulotte	10-11/07/23	1	2	3
Périgueux	23/10/23		3	
Bois des lutins	23/10/23	2	3	
ACTIVITÉS	DATES	NBRE D'USAGERS		
		DA	DV	TP
Accrobranches	24/10/23	3	1	1
Terra aventura	25/10/23		2	
La roc gazelle	25/10/23	5		1
Halloween	27/10/23	3		
Activité mystère	27/10/23		1	3
TOTAL		109		

PARTICIPATIONS À DES ACTIONS CULTURELLES

- Bibliothèque de Périgueux
- Musée Gallo-Romain Vesunna
- Musée de Périgueux
- Cinéma de Périgueux

LES ATELIERS

L'atelier contes s'adresse à la fois aux déficients visuels, auditifs et troubles psychologiques. L'objectif est de permettre l'évolution personnelle des enfants en favorisant leur accès au symbolique. Le travail d'accompagnement, de soutien et de mise en parole est primordial. Il s'agit de créer un climat de confiance et de sécurité afin que l'enfant puisse laisser émerger les contenus psychiques inconscients qui surgissent en lui. De plus cet atelier permet au groupe des enfants de se réunir autour d'une histoire afin de s'exprimer (mise en mots, dessins), de partager et de se différencier au travers d'une expérience commune. Pour l'année 2023, les ateliers se déroulaient au SESSAD les jeudi et vendredi pour 8 enfants âges de 4 à 7 ans.

Ateliers langage : Ces ateliers sont animés par deux orthophonistes. Ils sont l'occasion de reprendre, de reformuler des éléments vus en grand groupe que les enfants malentendants peuvent ne pas saisir ou saisir partiellement. Selon des grands thèmes définis en début d'année, les éléments sont repris sur plusieurs semaines laissant ainsi le temps aux enfants de s'approprier ces données. Ces temps d'atelier sont également un espace où les enfants apprennent à interagir entre eux et avec les adultes ; à s'écouter voire à s'entre-aider et à reformuler au besoin pour les autres. Le fait d'être en groupe à petit effectif facilite tout cela et les enfants peuvent ainsi acquérir ses capacités afin de les réemployer en plus grand groupe. Il vise donc à développer les compétences langagières pour instaurer le langage dans sa dimension de moyen de communication : échange et partage de sens, fonction d'organisateur de la pensée et de renfort du cadre spatio-temporel et enrichissement du lexique.

Atelier orthophoniste/éducatrice spécialisée : Le temps orthophoniste-éducatrice spécialisée comprend des temps d'écoute collective, de création et d'activités manuelles qui

ont pour but de manipuler et utiliser du lexique selon plusieurs grands thèmes, un même lexique est donc repris sous différents aspects durant 5 semaines. La répétition et la redondance permettent aux enfants d'ancrer les éléments. Le fait d'être en petit nombre étant également un avantage. Cet atelier est l'occasion de reprendre certains rituels faits en classe mais que les enfants déficients auditifs ne comprennent pas forcément du fait de la rapidité du déroulé : date du jour, enfants présents et absents, programme de l'atelier ... Ainsi ces temps en petit groupe et à un rythme plus confortable permettent aux enfants de remplir à leur rythme leur boîte à outils pour pouvoir ensuite les utiliser en plus grand groupe.

Atelier maturation. Cet atelier se déroule les jeudis après-midi durant une heure. Il est composé de quatre enfants déficients visuels âgés de 3 à 6 ans accompagnés de l'AVJiste et la psychologue. Après un temps d'accueil sous forme de jeux libres, les enfants sont amenés à se retrouver autour de la table et à explorer divers jeux et activités ensemble (pâte à modeler, Playmobil, jeux de société, perles, ...). Il s'agit lors de ces temps de permettre à ces jeunes enfants de :

- S'inscrire dans un collectif et apprendre à évoluer avec ses pairs de manière adaptée en développant les premières habiletés sociales.
- Développer les habiletés motrices, prérequis pour les futurs apprentissages scolaires et des gestes du quotidien.
- Solliciter les différents sens compensatoires.
- Commencer à aborder par l'expérimentation la nécessité d'adapter son environnement pour apporter du confort visuel (intensité lumineuse, contraste, position assise en stabilisant les pieds...)

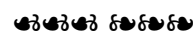
Atelier sensoriel. Chez les enfants déficients visuels la compensation sensorielle est à l'œuvre. Nous constatons une modification de la sensibilité auditive parfois hypersensible causant des craintes, des sursauts. Nous travaillerons au développement des sens (l'ouïe et l'odorat). L'objectif de cet atelier est de favoriser une juste perception de l'environnement des enfants. Permettre le développement des sens compensatoires en vue de grandir, sortir, découvrir, d'expérimenter, développer de l'assurance et favoriser par l'intermédiaire du groupe les échanges sur leurs ressentis afin qu'ils les identifient et qu'ils s'y familiarisent. Cet atelier se déroule les jeudis de 13h15 à 14h45 pour 5 enfants DV.

Atelier « explore le monde ». Mettre à disposition des enfants un espace de rencontre et de communication autour de plusieurs thèmes permettant de développer l'oralisation et la compréhension de leur environnement (l'eau dans tous ses états, les habitations, les magasins et les métiers.). 4 enfants DA y participent.

Atelier dactylographie & informatique : Afin de permettre aux jeunes d'utiliser leur ordinateur en classe, des ateliers informatiques sont animés les mardis et les mercredis. Ces ateliers peuvent être collectifs ou individuels L'objectif de

ces ateliers est de permettre aux enfants DV d'acquérir des techniques spécifiques à la déficience visuelle. L'apprentissage débute par la connaissance du clavier puis l'utilisation de raccourcis afin de ne plus utiliser la souris. Cette technique permet de gagner en rapidité de prise de notes tout en gardant un confort visuel. L'orthoptiste du service définit préalablement le profil visuel (taille de la police, contraste ...) à installer sur l'ordinateur personnel de chaque enfant. L'apprentissage se fait en groupe ou en individuel en tenant compte des besoins ou difficultés de chaque jeune. Actuellement, plusieurs collégiens peuvent utiliser l'ordinateur en cours, ce qui leur permet une plus grande rapidité de prise de notes (la prise de notes manuelles et la relecture étant trop difficiles sans l'informatique). En 2023, 5 enfants ont bénéficié de cet atelier.

LES ATELIERS	Usagers participants		
	DA	DV	TP
Contes	4	4	
Atelier sensoriel		5	
Atelier "Explore le monde"	4		
Atelier Langage	4		1
Atelier "Jouons ensemble"		4	
Atelier Habiletés Sociales	4	1	4
Groupe Ados		4	1
Atelier informatique		5	
Atelier Maturation	4		
Repas AVJ		5	
TOTAL	20	28	6



LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles est un aspect fondamental dans l'accompagnement des usagers. Au-delà des aspects réglementaires (loi 2002-2), cela permet d'une part de mieux répondre aux attentes et aux besoins des usagers et d'autre part de ne pas réduire le handicap à la déficience sensorielle, mais de l'appréhender dans sa globalité (sociale, scolaire, médicale, psychologique, culturelle...). Pour ce faire, il existe plusieurs modalités de support au travail.

- Les nombreux contacts informels lors des rencontres à l'école, au domicile ou dans le service, les appels téléphoniques ;
- La présentation du projet personnalisé d'accompagnement en début d'année scolaire ;

- Les réunions de synthèse avec la participation de la famille et de l'enfant ou l'adolescent ;
- Les rencontres formelles (avec envoi de courrier) avec les professionnels du service (médecins, cadre socio-éducatif, psychologue...);
- Les réunions d'équipes de suivi de scolarisation.

Dans le cadre du service troubles psychologiques, des entretiens regroupant la famille, le psychologue et le cadre socio-éducatif sont mis régulièrement en place.

L'accompagnement de la famille s'effectue alors selon différentes modalités (père et mère ensemble ou séparément, présence du compagnon ayant un rôle éducatif, famille d'accueil, ...). L'enjeu est de leur permettre dans un espace sécurisé de créer une alliance relationnelle pour échanger ensemble, favoriser leurs questionnements exprimer leurs craintes, leurs espoirs, leurs projets, liés à la problématique du jeune pris en charge. Il s'agit de favoriser une autre façon de regarder ce qui fait problème et mobiliser la famille comme acteur de son histoire. Nous accompagnons la famille dans les étapes suivantes : identifier le problème, établir des objectifs, repérer les essais non aboutis, les insatisfactions et introduire un nouveau point de vue pour permettre à la famille de reconnaître ses compétences et de s'appuyer dessus pour trouver ses propres solutions.

Nous prenons en compte la singularité de chaque famille, en étant à l'écoute de leurs observations et de leurs fonctionnements parentaux. Un déchiffrement permanent des signes que le jeune dépose auprès des différents acteurs permet de mieux appréhender les enjeux en cours. Nous pouvons ainsi veiller à mettre en place une relation plus apaisée et structurante. Ceci demande une attention vraie et une grande disponibilité à ce que la famille présente. Leurs tentatives de trouver des solutions peuvent passer inaperçues. Nous devons donc rester curieux des trouvailles qu'ils peuvent faire. Il s'agit dans ces entretiens de chercher à ouvrir un espace nouveau où le jeune et sa famille pourront effectuer un travail sur leur fonctionnement et accéder à une organisation plus adaptée. L'objectif est, dans le respect des besoins et du rythme de chaque jeune et de sa famille, de valoriser les compétences et de favoriser le changement, en demeurant au plus près de l'évolution et du cheminement du groupe familial.

La journée des portes ouvertes s'est tenue le 17 juin. Avec la participation de 10 familles (32 personnes).

La journée de fin d'année s'est déroulée le 16 décembre avec la participation de 9 familles (37 personnes).

Le conseil à la vie sociale (CVS), instance représentative des usagers et de leurs familles, s'est réuni 4 fois durant l'année (14/04, 23/06, 27/10 et le 15 novembre).

LE TRAVAIL DE PARTENARIAT

Le travail en SESSAD ne peut prétendre à une efficacité optimale sans la mise en œuvre d'un réel travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs intervenants auprès des usagers. Ainsi nous nous attachons à maintenir un lien auprès des « prescripteurs » qu'ils soient médecins traitants, orthoptistes, mais aussi les services tels que les Centres Médico psycho Pédagogique (CMPP), Centres Médico Psychologique (CMP), la Protection Maternelle et Infantile (PMI), Centre d'Action Médicale Sociale Précoce (CAMSP), Centre d'Accueil Thérapeutique à Temp Partiel (CATTP), ... Un lien fort est entretenu avec l'Éducation Nationale notamment auprès des équipes d'enseignants des divers établissements scolaires recevant les enfants ou adolescents suivis par le service pour d'une part, opérer un travail d'information autour des spécificités du handicap sensoriel et d'autre part, répondre aux diverses interrogations inhérentes à l'accueil de personnes en situation de handicap en termes d'aménagement et d'adaptation. Le service participe systématiquement aux réunions d'ESS organisées par les enseignants référents pour tous les usagers scolarisés.

Pour cette année 2023 :

- Mars : sensibilisation au handicap visuel à l'école la Bachelierie, professionnelles : éducatrice spécialisée, transcriptrice,
- Juin : sensibilisation handicap visuel à l'école de Saint Léon, professionnelles : Enseignantes spécialisées, éducatrice spécialisée, transcriptrice ;
- Septembre : 1 journée^{1/2}, Formation à l'accueil d'un enfant malentendant à l'école St Jacques (Bergerac), professionnelles : 2 orthophonistes
- Journées de Formation des AESH au handicap visuel et auditif, professionnels : enseignants spécialisés, orthophonistes, orthoptiste.

D'autre part, il est noté que le service a procédé à deux nouvelles conventions de partenariat en 2023 :

- Les Papillons Blancs pour la mise à disposition d'une salle sur le Bergeracois afin de réaliser des entretiens familles,
- L'EEAP "Calypso" pour la mise à disposition d'une salle Snoezelen à l'adresse de 2 usagers du service.

GÉNÉRALITÉS

ACCUEIL DE STAGIAIRES

Le service a accueilli 19 étudiants en formation :

Orthophoniste : 16

AVjiste : 1

Stagiaire 3^e : 2

FORMATIONS & COLLOQUES

Pour l'année 2023, les professionnels ont bénéficié de journées de formation individuelles ou collectives :

- Préconiser les solutions informatiques pour les personnes déficientes visuelles ;
- S'exprimer et communiquer par écrit en institution médico-sociale ;
- Fondamentaux de la dynamique naturelle de la parole ;
- Le dessin et le jeu de l'enfant ;
- AIRMÈS, logiciel d'accompagnement médico-social ;
- Journées annuelles AFIADV ;
- Sensibilisation à l'approche systémique et thérapie familiale

COMITÉ DE BIENTRAITANCE

Le comité de bienveillance s'est réuni à 2 reprises courant 2023. À la suite de mouvements dans le personnel (arrivées et départs), la démarche est en train d'être relancée et le programme de travail doit être affiné.

DÉMARCHE QUALITÉ

Il y a eu 5 réunions du COPIL Démarche Qualité en 2023.

Il n'y a pas eu de réunion entre mars et septembre du fait de la mise en place des groupes de travail du Projet d'Etablissement qui ont mobilisé de nombreux participants du COPIL DQ.

PROJET D'ETABLISSEMENT

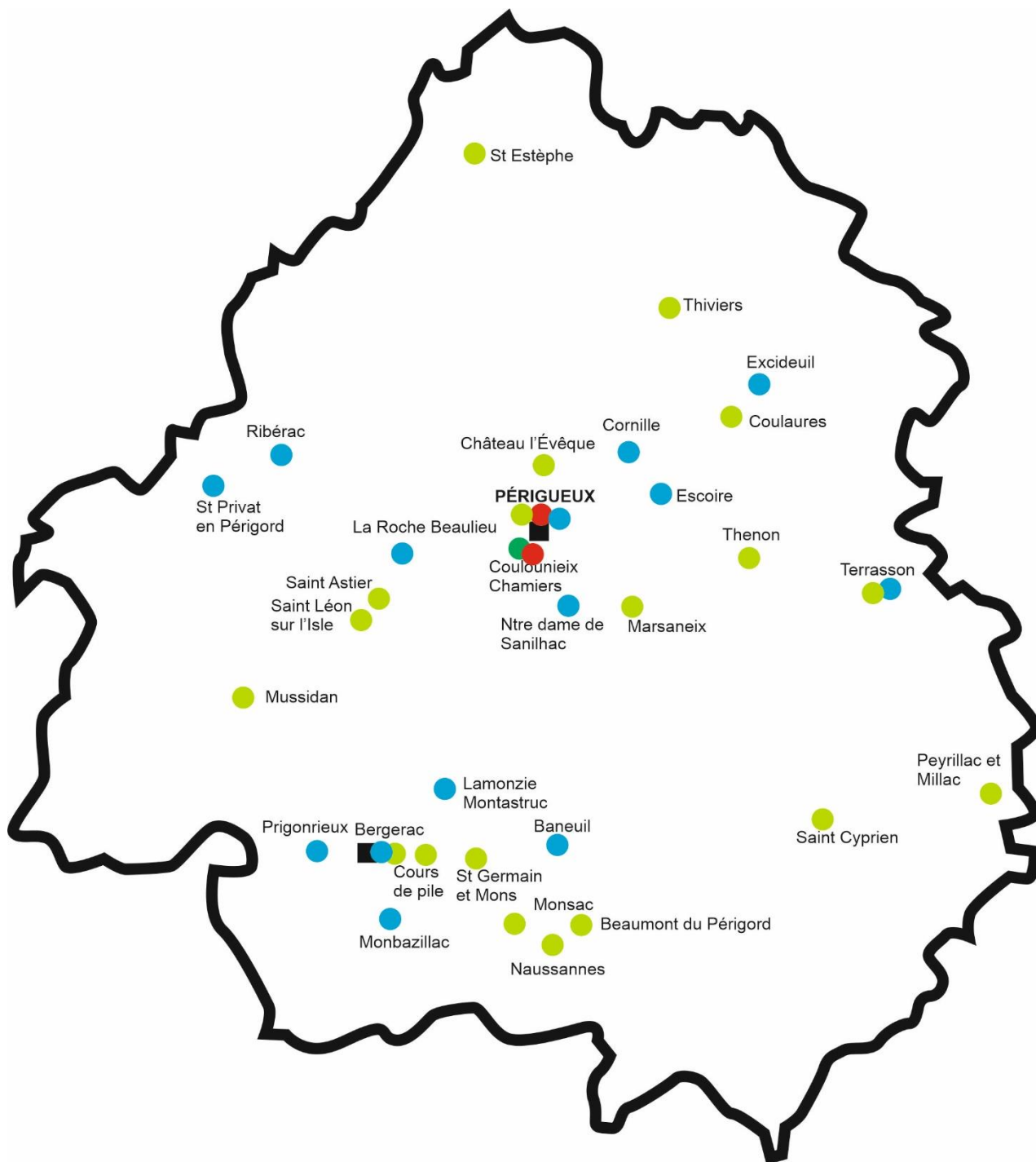
Trois groupes de travail ont été constitués : place de la famille/place des enfants, valeurs et chartes, transformation de l'offre. Les groupes se sont réunis plusieurs fois entre avril et septembre 2023 et ont contribué largement à l'écriture du nouveau projet d'établissement.

LE TRANSPORT

Les transports des usagers vers le SESSAD sont majoritairement assurés par le service technique, le service général et les professionnels du service. Le parc de véhicules dédié au service est de 11. 13 professionnels sont susceptibles d'utiliser un véhicule quotidiennement, ce qui entraîne la mise en place d'une organisation conjuguant disponibilité de véhicules et emploi du temps des professionnels.

Pour l'année 2023 :

- Total des kilomètres parcourus : 191 600 km,
- Kilométrage moyen d'un véhicule de service : 15 996 km,
- Véhicule ayant parcouru le plus de Km en 2023 : 25 538 km.



- Lieux de prise en charge DV
- Lieux de prise en charge DA
- Lieux de prise en charge TP

SYNTHÈSE DES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION DE MOINS DE 20 ANS DÉFICIENTS SENSORIELS & TROUBLES PSYCHOLOGIQUES

CARACTÉRISTIQUES LIÉES À L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

- En 2023, l'activité du SESSAD (0-20 ans) est de 7 316 actes réalisés dont 4 176 actes facturés pour 4 205 prévus soit un différentiel de -0,69%,
- 65 actes ont été réalisés dans le cadre du Service d'Évaluation et de Diagnostic (SED).

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA POPULATION ACCUEILLIE

- 9 admissions sur l'année 2023, 3 DA, 4 DV et 2 TP,
- 12 sortants en 2023 avec une moyenne d'âge des sortants de 14 ans,
- La durée moyenne de prise en charge des sortants en 2023 est de 4,6 ans,
- 65% des enfants accompagnés fin 2023 sont domiciliés hors de l'agglomération du grand Périgueux,
- Le motif principal d'admission pour la déficience sensorielle correspond dans 100% des cas aux critères tels que définis dans les textes, à savoir une perte auditive d'au moins 40 dB pour les déficients auditifs et pour les déficients visuels, au moins 4/10^e après correction et/ou un champ visuel réduit à 10°. Pour le service troubles psychologiques, les facteurs sont multiples et variés. Cependant la catégorisation « Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité » et « Troubles d'anxiété sociale » représente la majorité (55,6%) des motifs d'admission,
- L'âge moyen des enfants présents fin 2023 était de 10,4 ans ; 54% de filles et 46% de garçons,
- 95% des enfants disposaient d'un projet personnalisé d'accompagnement ou DIPC au 31/12/23,
- 40 enfants sur les 65 présents au 31/12/2023, ont bénéficié d'une réunion de synthèse dont 90% en présence des familles.

CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET FAMILIALES

- 77% des parents des enfants présents sont en couple,
- 3% des usagers font l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire.

CARACTÉRISTIQUES SOIGNANTES

- Pour les DA : 100% appareillés dont 42% implantés,
- Pour les DV : 78% présentent une amblyopie bilatérale, 22% une cécité,
- Pour les TP : 55,6% de Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité et/ou Troubles d'anxiété sociale

CARACTÉRISTIQUES SUR LA SCOLARITÉ ET LA FORMATION

- 98% des jeunes en âge d'obligation scolaire (3-16 ans) sont scolarisés. 100% en milieu ordinaire.
- 21 activités ont été organisées en 2023 sur la période des congés scolaires.

BILAN & PERSPECTIVES

L'année 2023 s'est déroulée dans la continuité des années précédentes en termes d'effectif avec 65 usagers notifiés. Bien que le taux d'activité soit en baisse de 0,7% par rapport au prévisionnel, il convient de pondérer cette baisse par l'intensification des ateliers collectifs.

Concernant l'effectif, nous observons une baisse de -5,7% comparé aux deux années précédentes cependant le service est à son maximum en termes de nombre d'usagers autorisé soit 65. Ceci nous amène à contenir les admissions sur le service TP, bien que 2 admissions aient été réalisées. Pour rappel, cette décision émane du fait que le service est le seul du département à accompagner les déficients visuels et/ou auditifs. Ne pas pouvoir les accompagner, impliquerait une prise en charge hors département (Bordeaux, Toulouse ou Limoges).

La multiplicité des situations notamment de jeunes enfants (74% ont moins de 12 ans), nécessite des soins soutenus. Les postes tels que psychologue, orthophoniste et enseignant ont été très sollicités entraînant des changements en termes de modalités de prise en charge (ex : augmentation des temps de regroupement d'enfants sur le service). Ce qui engage de mettre en place des transports. Ainsi, les services technique et général ont été sollicités tout au long de l'année afin de permettre aux enfants bénéficiant d'atelier d'être présents de façon assidue et assurer ainsi la continuité du soin. Parallèlement les professionnels du service ont été aussi mis à contribution sur la partie transport ce qui entraîne un temps important à déduire du temps de travail effectif en présence d'utilisateur. La décision depuis 2022 de la directrice d'autoriser les enseignants de véhiculer des enfants dans les voitures de service a permis de soulager certains postes.

Concernant le personnel, l'équipe du SESSAD est stable avec des professionnels compétents et impliqués dans l'exercice de leur fonction.

En matière de partenariat, nous avons poursuivi notre participation au dispositif "une Réponse Accompagnée Pour Tous" (RAPT) pour une jeune fille qui nécessite la mise en place de deux structures médico-sociales pour lui assurer un accompagnement répondant à ses besoins. Ainsi le service a mis à disposition 3 professionnels (instructrice O&M, AVJiste et orthophoniste) qui interviennent dans la structure partenaire accueillant l'enfant à la semaine.

Par ailleurs les professionnels ont poursuivi les actions de sensibilisation et de formation dans les établissements scolaires (l'accueil et l'accompagnement d'élèves déficients sensoriels pour les enseignants et les AESH, sensibilisation des élèves au handicap sensoriel, langue des signes, braille). 2 orthophonistes ont été sollicitées par la société SEMITOUR de Dordogne afin d'évaluer leur dispositif d'adaptation des visites de la grotte de Lascaux pour un public malentendant.

Deux conventions ont été conclues avec les Papillons Blancs de Bergerac et l'EEAP Calypso pour la mise à disposition d'une salle pour des entretiens familles pour l'un et la mise à disposition d'une salle Snoezelen pour l'autre.

Nous sommes aussi partenaire de la plateforme d'orientation pour les enfants porteurs de trouble neurodéveloppemental pilotée par le CAMSP de Périgueux pour lequel nous participons au comité de pilotage et mettons à disposition des temps d'orthophoniste et d'orthoptie pour effectuer des bilans.

Cette année a vu la mise en œuvre du logiciel AIRMÈS, logiciel d'accompagnement médico-social). L'objectif étant qu'à la rentrée 2024, tous les dossiers des usagers soient sous format numérique.

L'absence de médecins spécialistes (ORL, Ophtalmologue, Pédiopsychiatre) dans le service est toujours un point d'amélioration. L'éclairage légitime et avisé de spécialistes contribuerait à assurer nos pratiques et rassurer les professionnels. La collaboration effective avec le corps médical en libéral trouve là ses limites d'autant que les médecins spécialistes se raréfient.

Les objectifs pour 2023 étaient :

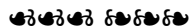
- La réécriture du projet d'établissement : celle-ci a été réalisée, plusieurs groupes de travail ont été mis en place revisitant l'existant et projetant les axes d'amélioration ou innovant pour les 5 prochaines années.
- La mise en œuvre d'Airmès® : Celle-ci a débuté réellement en septembre 2023. A ce jour son utilisation demeure timorée, cette nouvelle façon de travailler doit encore infuser, s'amplifier afin d'être entièrement opérationnelle à la rentrée 2024.

Les objectifs pour 2024 sont :

- Écriture du projet de service dans la continuité du projet d'établissement,
- Utilisation pleine et effective de la plateforme AIRMÈS®,
- Accueillir et accompagner la nouvelle cadre socio-éducative dans sa prise de fonction.

Périgueux, le 16 février 2024
Jean-Bernard DALLEAU
Ex-Cadre socio-éducatif

SERVICE ADULTES DÉFICIENTS VISUELS



En 2013, suite à la signature de la convention tripartite, Agence Régionale de Santé (ARS), Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le Centre d'Ailhaud Castelet, le SESSAD a vu l'extension de l'agrément de son service d'évaluation et de diagnostic (SED) jusqu'à 60 ans autorisant ainsi le service à accompagner les adultes déficients visuels dans le cadre du Plan de compensation du handicap (PCH).

RAPPEL DES PRINCIPES D'ADMISSIBILITÉ ET DE LA MISSION DU SERVICE

L'ADMISSIBILITÉ

Les personnes faisant une demande d'accompagnement doivent :

- Disposer d'une notification de la MDPH de la Dordogne ;
- Disposer du domicile de secours en Dordogne.

LA MISSION DU SESSAD ADULTES DÉFICIENTS VISUELS

- Accueillir et informer la personne déficiente visuelle ;
- Aider la personne déficiente visuelle à la constitution du dossier MDPH ;
- Évaluer les besoins de compensation dans le cadre du SED.

La détermination de l'éligibilité de la personne à la prestation de compensation du handicap relève de la pleine compétence de la MDPH de la Dordogne.

À la demande de la personne et après réception de la notification de la MDPH de la Dordogne, le SESSAD met en œuvre la décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes (CDAPH) et du comité de gestion du fonds départemental de compensation.

PROTOCOLE D'ADMISSION ET DE MISE EN OEUVRE DU PLAN DE COMPENSATION DU HANDICAP

L'entretien d'accueil

Suite à une demande, la personne est reçue pour un entretien par la psychologue du SESSAD et le cadre socio-éducatif (CSE).

Cet entretien a pour objectif :

- De remettre le livret d'accueil et ses annexes ;
- De recueillir les attentes et les besoins de la personne ;
- De présenter le SESSAD, les missions, l'organisation et les offres de service en matière de rééducation (orientation et mobilité, aide à la vie journalière, rééducation en basse vision).

Les bilans

Après acceptation de la personne et en accord avec cette dernière, des bilans sont planifiés et réalisés par les professionnels du service dans le cadre du SED. Les interventions se font principalement au domicile de la personne et dans son environnement proche.

Un compte rendu écrit des évaluations est réalisé par les professionnels intervenants reprenant d'une part, les attentes et besoins formulés par la personne lors de l'entretien d'accueil et le cas échéant lors des séances d'évaluation et d'autre part, les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs ainsi que le nombre de séances (actes) nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Les bilans d'évaluation servent de base à l'écriture du projet personnalisé d'accompagnement (PPA).

La personne est reçue par la psychologue du SESSAD et le CSE. Une reprise du bilan d'évaluation est faite. La pertinence des actions à mettre en place est ainsi discutée et définie avec la personne. Ainsi figurent dans le PPA les objectifs, les actions, l'échéance et la personne ressource. Le coût total du plan de compensation est déterminé par le nombre de séances arrêté par les professionnels. Il figure dans le PPA qui servira de devis auprès de la MDPH pour la demande du plan de compensation. L'envoi du document à la MDPH est à la charge de la personne.

La mise en œuvre de l'accompagnement

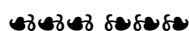
Après acceptation par la MDPH et à la réception de la notification de la décision de la CDAPH et du Comité de gestion du fond départemental de compensation, la personne transmet une copie de la décision au service. Les actions prévues dans le PPA sont mises en place. Elles se déroulent principalement au domicile de la personne ou dans son environnement proche. Le rééducateur en Autonomie de la Vie Journalière aide la personne déficiente visuelle à s'approprier des stratégies sensorielles et gestuelles afin de développer des compétences pratiques pour répondre de façon efficace et autonome aux diverses situations de la vie quotidienne (soins personnels, habillage, repas, fonction domestique, communication et vie sociale).

L'instructeur en orientation et mobilité guide la personne déficiente visuelle à la prise de conscience et au développement de la représentation spatiale, des stratégies visuelles, non visuelles et à l'acquisition des techniques spécifiques de mobilité et de déplacement.

La fin de l'accompagnement

La fin de l'accompagnement est formalisée par un entretien au cours duquel la psychologue et le CSE font le point avec la personne sur la prestation de service et évaluent ensemble les résultats obtenus.

- Un questionnaire de satisfaction est remis et renseigné par la personne ;
- Un bilan du plan de compensation fait l'objet d'un rapport écrit et adressé à la MDPH ;
- La personne adresse à l'établissement le règlement financier des prestations.



TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES ACTIVITÉS DU SERVICE ADULTES DÉFICIENTS VISUELS SUR LES 3 DERNIÈRES ANNÉES

NOMBRE D'USAGERS AU 31/12/23	2021	2022	2023
SERVICE D'ÉVALUATION ET DE DIAGNOSTIC	6	7	3
SESSAD DÉFICIENTS VISUELS ADULTES	9	6	2

3 usagers ont terminé les prises en charge au 4^e trimestre 2023

CARACTÉRISATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

RÉPARTITION PAR SEXE	2021		2022		2023		TOTAL (%) CUMULE
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
FEMMES	7	78%	5	83%	2	100%	82%
HOMMES	2	22%	1	17%	0	0	18%

L'ÂGE	2021		2022		2023	
20-30 ans					1	50%
31-40 ans	2	22,2%				
41-50 ans	2	22,2%	1	17%		
51-60 ans	3	33,4%	3	50%		
61-70 ans	1	11,1%	2	33%	1	50%
+ de 70 ans	1	11,1%				

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	2021	2022	2023
GRAND PÉRIGUEUX	0%	17%	50%
HORS GRAND PÉRIGUEUX*	100%	83%	50%

*La communauté d'agglomération du grand Périgueux telle que définie avant le 31/12/2016

SITUATION FAMILIALE	2021		2022		2023	
	Couple	4	44,5%	3	50%	-
Seul(e)	5	55,5%	3	50%	2	100%
Famille						
Autres						

CARACTÉRISTIQUES SOIGNANTES

TYPES DE RÉÉDUCATION	NB D'USAGER
ORIENTATION & MOBILITÉ	2
AIDE À LA VIE JOURNALIÈRE	2

NBRE ACTES RÉALISÉS	NB	%
ORIENTATION & MOBILITÉ	43	51%
AIDE À LA VIE JOURNALIÈRE	30	36%
ORTHOPTIE	11	13%
PSYCHOLOGUE	-	0%
TRANSCRIPTION	-	%
TOTAL	84	100%

À noter : Seul les actes concernant l'O&M et l'AVJ sont comptabilisés dans le projet individuel personnalisé

DURÉE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

La durée moyenne de prise en charge est d'environ 22 mois.

RÉPARTITION EN FONCTION DES TROUBLES PRIMAIRES	2021		2022		2023	
Amblyopie*	3	33%	0	--	1	50%
Cécité	6	67%	6	100%	1	50%

*Pathologies principales : rétinopathie pigmentaire, glaucomes, cataractes.

SYNTHÈSE DE LA CARACTÉRISATION DE LA POPULATION ADULTES DÉFICIENTS VISUELS

- 100% des usagers au 31/12/23 sont des femmes ;
- 1 est âgé de 29 ans 1 âgé de 69 ans ;
- Caractéristiques sociales et familiales :
- 100% vivent seul au domicile ;
- 50% sont domiciliés hors de l'agglomération du Grand Périgueux ;

Caractéristiques soignantes :

- 50% des usagers ont une cécité (1) ;
- 100% ont une prise en charge conjointe en orientation et mobilité et en aide à la vie journalière ;
- La durée moyenne de la prise en charge est d'environ 22 mois.

Profil type de la personne accueillie :

- Une femme vivant seule, domiciliée hors de l'agglomération du grand Périgueux. Les demandes sont principalement de pouvoir se déplacer à son domicile et dans son environnement proche en toute sécurité ainsi que d'acquérir des techniques pour accomplir des tâches de la vie quotidienne.

CONCLUSION

Voilà déjà 2 années que nous faisons le constat d'une baisse de l'activité dans ce service, celle-ci se confirme particulièrement en cette année 2023 avec 2 usagers accompagnés au 31/12. Une personne a été orientée dans le service par le pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) et la seconde est une personne qui avait déjà bénéficié il y a plus de 3 ans aux prestations délivrées dans le cadre du plan de compensation du handicap et qui habite dans un nouvel environnement.

Les besoins sont essentiellement orientés vers une rééducation conjointe, déplacement, mobilité et apprentissage de techniques de compensation de la vie quotidienne.

La prise en charge de l'adulte comporte des aléas qui ne manquent pas d'impacter la fluidité de la prise en charge et par conséquent sa durée.

- Les obligations administratives, médicales et familiales de la personne ;
- Un état psychologique fragile, car bien souvent la malvoyance est survenue au fil des années et la personne a beaucoup de difficulté à accepter son handicap ;
- L'état de santé de la personne qui entraîne bien souvent une fatigabilité accrue qui contraint à l'arrêt momentané des séances de rééducation.

Ainsi, la durée moyenne d'accompagnement les 3 usagers sortant en 2023 s'élève à 22 mois

D'autre part 3 usagers sont au SED depuis plus d'une année, l'examen de leur dossier au niveau de la MDPH emporte quelques mystères qui nous échappent.

Pour autant cette diminution d'usager, selon notre expérience, ne trouve pas sa cause dans une diminution au niveau du territoire de personnes adultes déficients visuels. Nous faisons l'hypothèse que les praticiens ophtalmologues et autres ne connaissent pas le service. Une campagne de communication avait été réalisée en 2014 auprès de l'ensemble des ophtalmologues du département. Par conséquent, il conviendrait de renouveler cette campagne de communication en 2024. Une nouvelle plaquette présentant le service et à l'adresse des professionnels a été rédigée. Elle devra être communiquée aux praticiens départementaux mais aussi aux CHU limitrophes ainsi qu'aux associations prenant en charge le public visé.

Périgueux, le 16 février 2024
Jean-Bernard DALLEAU
Ex-Cadre socio-éducatif